

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS

CENTURY 21
AGENCE DE LA CÔTIÈRE

Bareme en vigueur depuis le 08/06/2015
Honoraires d'agence - TVA incluse de 20%
Honoraires à la charge des mandants

Prix de vente €uros	Honoraires %TTC	Honoraires TTC
Forfait		4 000
60 000	10,00%	6 000
70 000	9,00%	6 300
80 000	8,50%	6 800
90 000	8,00%	7 200
100 000	7,50%	7 500
110 000	7,00%	7 700
120 000	6,50%	7 800
130 000	6,20%	8 060
140 000	6,00%	8 400
150 000	5,80%	8 700
160 000	5,70%	9 120
170 000	5,50%	9 350
180 000	5,40%	9 720
190 000	5,40%	10 260
200 000	5,30%	10 600
210 000	5,30%	11 130
220 000	5,20%	11 440
230 000	5,20%	11 960
240 000	5,10%	12 240
250 000	5,10%	12 750
260 000	5,00%	13 000
270 000	5,00%	13 500
280 000	5,00%	14 000

Prix de vente €uros	Honoraires %TTC	Honoraires TTC
290 000	4,90%	14 210
300 000	4,80%	14 400
310 000	4,80%	14 880
320 000	4,80%	15 360
330 000	4,80%	15 840
340 000	4,80%	16 320
350 000	4,80%	16 800
360 000	4,70%	16 920
370 000	4,60%	17 020
380 000	4,50%	17 100
390 000	4,50%	17 550
400 000	4,50%	18 000
410 000	4,50%	18 450
420 000	4,50%	18 900
430 000	4,50%	19 350
440 000	4,50%	19 800
450 000	4,50%	20 250
460 000	4,50%	20 700
470 000	4,50%	21 150
480 000	4,50%	21 600
490 000	4,50%	22 050
au-delà		
500 000+	4,00%	

1151 Grande rue 01700 MIRIBEL

Sarl VGME au capital de 20 000€ - CCI BOURG EN BRESSE 481 491 170

CPI 01012016000003488 Garantie Allianz Iard 110 000€ 87 rue de Richelieu 75113 PARIS cedex 02

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante



BAREME D'HONORAIRES LOCATION

CENTURY 21
AGENCE DE LA CÔTIÈRE

Bareme en vigueur depuis le 15/09/2014

Le montant des honoraires TTC au m² de la surface habitable du logement, varie en fonction de la zone où se situe le bien loué.

Année de référence 2014. Pour connaître l'intégralité des communes, merci de vous référer au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 et au décret n° 2013-292 du 10 mai 2012 relatif au champ d'application de la taxe sur les logements vacants.

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Zone Tendue
Le plafond des honoraires pour cette zone est de
10€ TTC / m² concernant: la visite , la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail
3€ TTC / m² pour l'établissement de l' état des lieux d'entrée

Zone non Tendue
Le plafond des honoraires pour cette zone est de
8€ TTC / m² concernant: la visite , la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail
3€ TTC / m² pour l'établissement de l' état des lieux d'entrée

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Zone Tendue
Le plafond des honoraires pour cette zone est de
Offert: honoraire d'entremises et de négociation
10€ TTC / m² concernant: la visite , la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail
3€ TTC / m² pour l'établissement de l' état des lieux d'entrée

Zone non Tendue
Le plafond des honoraires pour cette zone est de
Offert: honoraire d'entremises et de négociation
8€ TTC / m² concernant: la visite , la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail
3€ TTC / m² pour l'établissement de l' état des lieux d'entrée

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société

1151 grande rue 01700 MIRIBEL

SARL VGME GESTION au capital de 5 000€ - RCS Bourg en Bresse 529 531 451

Carte professionnelle 478 G - Garantie Allianz IARD 120 000€

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante



BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE

CENTURY 21
AGENCE DE LA CÔTIÈRE

Bareme en vigueur depuis le 1/04/2014

PRESTATIONS INCLUSES	SERVICE INITIAL	SERVICE CONFORT	SERVICE PRIVILEGE	COUT HORS FORFAIT
En % TTC des encaissements	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissements des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement à l'amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire mensuellement	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (Art.66 du décret 20/07/1972)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs: demande annuelle	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200€ TTC	●	●	●	
Etablissements et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	■	●	●	90€ TTC par an et par lot
Récouvrements des créances, remises du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à charge du propriétaire)	■	●	●	150€ TTC par dossier
Gestion des sinistres: déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	■	●	●	250€ TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inf à 1500€ TTC): devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	■	●	●	150€ TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux: vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention suivi et contrôle des travaux	■	■	●	150€ TTC + 4% du montant des travaux TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	■	■	■	50€ TTC
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	■	●	●	150€ TTC

■ Prestations optionnelle payable à l'acte

● Prestations comprise dans le forfait

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de 20%